

Circulaire d'information

INFCIRC/807

26 novembre 2010

Distribution générale

Français

Original : anglais

Communication en date du 18 octobre 2010 reçue des représentants permanents de l'Australie et du Japon auprès de l'Agence concernant une déclaration commune des ministres des affaires étrangères sur le désarmement et la non-prolifération nucléaires

Le Directeur général a reçu des représentants permanents de l'Australie et du Japon auprès de l'Agence une lettre en date du 18 octobre 2010 concernant la déclaration commune sur le désarmement et la non-prolifération nucléaires faite le 22 septembre 2010 par les ministres des affaires étrangères de l'Allemagne, de l'Australie, du Canada, du Chili, des Émirats arabes unis, du Japon, du Mexique, des Pays-Bas, de la Pologne et de la Turquie.

Comme l'ont demandé les représentants permanents de l'Australie et du Japon dans cette lettre, la déclaration commune est reproduite ci-après pour l'information de tous les États Membres.

Déclaration commune des ministres des affaires étrangères
sur le désarmement et la non-prolifération nucléaires

1. Nous, ministres des affaires étrangères de l'Allemagne, de l'Australie, du Canada, du Chili, des Émirats arabes unis, du Japon, du Mexique, des Pays-Bas, de la Pologne et de la Turquie, poursuivons un objectif commun : donner suite aux résultats de la Conférence d'examen du TNP de 2010 qui ont fait l'objet d'un consensus et, ensemble, faire progresser le désarmement et la non-prolifération nucléaires, qui sont deux processus se renforçant mutuellement.
2. Nous réaffirmons notre attachement commun au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), qui constitue le fondement essentiel à la réalisation du désarmement nucléaire, la pierre angulaire du régime mondial de non-prolifération nucléaire et qui est à la base du développement des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Nous insistons sur l'importance d'une adhésion universelle au TNP et demandons à tous les États qui n'y sont pas parties d'y adhérer immédiatement en tant qu'États non dotés d'armes nucléaires.
3. Nous saluons le succès de la Conférence d'examen du TNP tenue en mai 2010 et réitérons notre détermination à parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires. Nous réaffirmons qu'il est fondamental que les États dotés d'armes nucléaires s'engagent sans équivoque à éliminer totalement leurs arsenaux nucléaires. Nous reconnaissons également qu'il est important que tous les États parties respectent pleinement les obligations qu'ils ont contractées dans le cadre du TNP et de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA).
4. Conscients que les armes nucléaires représentent une grave menace pour l'humanité, nous nous déclarons très préoccupés par les conséquences humanitaires catastrophiques qu'aurait leur utilisation et réaffirmons qu'il est nécessaire que tous les États respectent pleinement, et en toutes circonstances, le droit international en vigueur, y compris le droit humanitaire international.
5. Pour renforcer la paix et la sécurité internationales, nous avons décidé d'œuvrer ensemble à des mesures concrètes et pratiques en faveur d'un monde moins exposé au risque nucléaire, l'objectif étant de le débarrasser des armes nucléaires.

I. Désarmement nucléaire

6. Nous réaffirmons que l'élimination totale des armes nucléaires est la seule garantie contre leur utilisation ou la menace de leur utilisation. Nous reconnaissons que le désarmement nucléaire renforce le régime de non-prolifération nucléaire.
7. Nous estimons que pour parvenir au désarmement nucléaire, il faut avant tout :
 - a) diminuer le nombre d'armes nucléaires stratégiques et non stratégiques (tactiques) ;
 - b) réduire le rôle des armes nucléaires dans les stratégies de sécurité ;
 - c) atténuer le risque d'utilisation accidentelle des armes nucléaires et envisager de restreindre encore la capacité opérationnelle des systèmes d'armes nucléaires de manière à promouvoir la stabilité et la sécurité internationales ;
 - d) appliquer les principes d'irréversibilité, de vérifiabilité et de transparence dans le processus de désarmement nucléaire.

8. Il sera possible de progresser efficacement sur la voie du désarmement nucléaire lorsque ces quatre mesures seront défendues dans leur intégralité afin d'accroître peu à peu la confiance mutuelle entre les États possédant des armes nucléaires.

9. Nous sommes fermement convaincus que l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) et le lancement immédiat et la conclusion rapide de négociations pour un traité interdisant la production de matières fissiles sur la base du Mandat Shannon sont des mesures essentielles pour parvenir au désarmement nucléaire qui devraient être appliquées avec vigueur et détermination.

10. Nous demandons à tous les États qui possèdent des armes nucléaires de s'engager rapidement – ou, dans le cas des États-Unis et de la Fédération de Russie, de s'engager à nouveau – à réduire leurs arsenaux nucléaires et à instaurer la confiance par exemple grâce à une vérification efficace et à une plus grande transparence, notamment en faisant régulièrement rapport sur les progrès qu'ils font pour tenir leurs engagements en matière de désarmement. Les États qui possèdent des armes nucléaires devraient au moins s'engager dans l'immédiat à ne pas renforcer leurs arsenaux actuels.

11. Nous appuyons les mesures concrètes approuvées par la Conférence d'examen du TNP de 2010 en vue de l'organisation d'une conférence en 2012 sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive au Moyen-Orient, et procurerons l'assistance nécessaire à la tenue de cette conférence.

12. Nous prenons note de la proposition en cinq points sur le désarmement nucléaire formulée par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, qui prévoit notamment d'envisager la tenue de négociations consacrées à une convention ou à un accord dans le domaine des armes nucléaires sur un cadre comportant un ensemble d'instruments se renforçant mutuellement, appuyé par un système de vérification solide.

II. Non-prolifération nucléaire

13. La non-prolifération et le désarmement nucléaire se renforcent mutuellement. Nous sommes convaincus qu'un régime de non-prolifération efficace accroît les possibilités de désarmement nucléaire.

14. Nous croyons qu'il est temps d'approfondir les discussions sur la manière dont les zones exemptes d'armes nucléaires permettent de renforcer la paix et la stabilité à l'échelle mondiale et régionale, en consolidant le régime de non-prolifération nucléaire et en contribuant au désarmement nucléaire, ainsi que d'appuyer les mesures prises pour établir de telles zones sur la base d'arrangements librement conclus entre les États de la région concernée.

15. Nous soulignons qu'il est important de résoudre tous les cas de non-respect des obligations découlant des garanties en pleine conformité avec le Statut de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et avec les obligations juridiques et engagements respectifs des États Membres, notamment les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité de l'ONU.

16. Nous appelons tous les États parties au TNP à veiller à ce que l'AIEA continue de bénéficier de tout le soutien dont elle a besoin pour s'acquitter de son mandat et de ses responsabilités de manière efficace et efficiente. Nous prions instamment tous les États qui ne l'ont pas encore fait de conclure et de mettre en œuvre le plus rapidement possible un accord de garanties généralisées (AGG) et un protocole additionnel, et soulignons

l'importance de procurer aux pays en développement la coopération et l'assistance dont ils ont besoin pour s'acquitter de leurs obligations au titre des garanties de l'AIEA.

III. Utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire

17. Reconnaissant que tous les États parties au TNP jouissent du droit inaliénable d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques et compte tenu de la demande croissante d'énergie d'origine nucléaire pour répondre aux préoccupations suscitées par le changement climatique et en matière de sécurité énergétique, nous soulignons que la coopération visant à accélérer et accroître la contribution des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire à la paix, à la santé et à la prospérité dans le monde est un objectif central du Statut de l'AIEA. Nous confirmons que l'utilisation de l'énergie nucléaire doit s'accompagner d'engagements en faveur de l'adoption de garanties ainsi que de niveaux appropriés et efficaces de sûreté et de sécurité conformes à la législation nationale et aux obligations internationales respectives des États qui, les uns comme les autres, doivent être appliqués en permanence.

18. Conscients de la grave menace du terrorisme nucléaire, nous réaffirmons notre engagement à collaborer pour renforcer la sécurité nucléaire, notamment en appliquant les dispositions internationales pertinentes comme celles de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité de l'ONU. Nous nous efforcerons sincèrement de respecter les engagements que nous avons pris au Sommet de Washington sur la sécurité nucléaire tenu en 2010 – et poursuivrons nos efforts au prochain sommet qui se tiendra en République de Corée en 2012 – pour, ensemble, sécuriser toutes les matières nucléaires vulnérables dans un délai de quatre ans.

Prochaines étapes

19. Nous réaffirmons notre engagement à mettre en œuvre les conclusions et les 64 recommandations de la Conférence d'examen du TNP de 2010 figurant dans les rubriques consacrées au désarmement nucléaire, à la non-prolifération nucléaire, aux utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire et au Moyen-Orient.

20. Nous décidons de nous attacher plus particulièrement à réduire davantage le nombre d'armes nucléaires, y compris d'armes nucléaires tactiques, et à atténuer leur rôle dans les stratégies, concepts, doctrines et politiques de sécurité. Dans ce contexte, nous estimons que les propositions comme celles visant à renforcer l'efficacité des assurances de sécurité négative sont dignes d'intérêt et constituent des mesures importantes sur la voie du désarmement nucléaire.

21. Nous espérons contribuer à faire admettre de plus en plus largement que les avantages sécuritaires et politiques que semblent procurer les armes nucléaires ne contrebalancent pas la grave menace qu'elles font planer sur l'humanité.

22. Nous étudierons les moyens qui pourraient nous permettre de contribuer le plus efficacement à l'élaboration du « formulaire unique de notification », que les États dotés d'armes nucléaires pourront utiliser pour s'acquitter de leur engagement à faire rapport en 2014 au Comité préparatoire sur les mesures qu'ils ont prises en faveur du désarmement nucléaire.

23. Nous appuierons tous les efforts visant à promouvoir une entrée en vigueur rapide du TICE et encouragerons le développement de son système de vérification, tout en soulignant qu'il est important de maintenir le moratoire sur les explosions expérimentales d'armes nucléaires et toutes les autres explosions nucléaires avant l'entrée en vigueur de ce traité. Nous encouragerons également les négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles et son élaboration et dans le même temps demanderons instamment à tous les États possédant des armes nucléaires de déclarer et de maintenir un moratoire sur la production de matières fissiles à des fins d'armement. Dans le cadre de cette action, nous participerons à l'élaboration de méthodes sur des questions telles que la vérification, qui concourront à l'application d'un traité interdisant la production de matières fissiles dans le cadre d'un dialogue avec d'autres parties.

24. Nous décidons également d'étudier les moyens de renforcer la coopération avec l'AIEA pour promouvoir ses activités de sensibilisation, en particulier dans les États qui n'ont pas encore conclu ni appliqué d'accord de garanties généralisées (AGG) ni de protocole additionnel, en vue de contribuer à l'universalisation du protocole additionnel dans nos régions respectives.

25. Nous encourageons tous les États à promouvoir, dans la plus large mesure possible, l'information et la sensibilisation du public dans les domaines du désarmement et de la non-prolifération en vue de progresser vers notre objectif, qui est de parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires.

New York

Le 22 septembre 2010